

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS

**DÉCISION N°2025/055**  
**Du vendredi 28 février 2025**  
**Attribution de l'accord à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre – Marché 2024-34**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

**VU** les articles R2162-2, R.2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue d'assurer des prestations de maîtrise d'œuvre pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130),

**CONSIDERANT** que la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence le 14 octobre 2024,

**CONSIDERANT** que onze (11) offres ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 25 novembre 2024 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** que la société AME ARCHITECTURE a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-34 :

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER l'accord cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre avec la société AME ARCHITECTURE dont le siège se situe 9 avenue Pierre 1er de Serbie – 75008 Paris.

Hôtel de ville  
Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

**ARTICLE 2** : ARRETE le montant du marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 200.000 € HT pour une durée de quarante-huit (48) mois à compter de la date de notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 03 MARS 2025

Publié le : 03 MARS 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**ARTICLE 3** : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

**ARTICLE 4**: DIT que la présente décision sera affichée à la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

**ARTICLE 5**: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le vendredi 28 février 2025

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :  
RIADHE OUARTI  
Le 28/02/2025 à 16:51